

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38^{me} année

Mai 1946

N° 5

La France à un tournant

Par E.-F. Rimensberger

I. La position politique et la politique des salaires des syndicats français

Bien que l'adoption d'une nouvelle Constitution d'Etat soit un *événement politique*, les organes suprêmes du secteur *économique* du mouvement ouvrier français, la Confédération générale du travail (C. G. T.), s'étaient prononcés à *l'unanimité* en faveur du projet qui a été repoussé le 5 mai par le peuple français. A première vue et étant donné les résultats du congrès syndical français ayant tenu ses assises du 8 au 13 avril, cette décision semblait toute naturelle. La majorité actuelle de la C. G. T. a surmonté dans une large mesure les répulsions que les syndicats français éprouvaient auparavant envers la « politique ». Elle avait assuré le gouvernement — dans lequel les socialistes et les communistes détenaient, jusqu'au moment du rejet de la Constitution, les deux tiers des portefeuilles, et encore les plus importants de ces derniers — de l'appui intégral des syndicats. La fonction classique des syndicats, à savoir l'amélioration de la situation matérielle de la classe ouvrière, *la majorité de la C. G. T. la voit dans le cadre plus vaste d'un encouragement de la production*. La revendication *primaire* tendant à *améliorer les conditions matérielles des travailleurs* est un peu reléguée à l'arrière-plan depuis que retentit partout cette exhortation: produire et produire encore! C'est ce qui explique pourquoi on s'est résigné au blocage des salaires. On entend « ne plus considérer du seul point de vue de l'augmentation des salaires » les problèmes économiques tels qu'ils se posent aux syndicats. On tient « *l'augmentation maximum de la production pour la forme suprême du devoir des travailleurs en tant que classe* ». A la veille des élections du 2 juin, la majorité a donné un coup de barre de 90 degrés. Elle a revendiqué une hausse des salaires. L'avenir dira si ce revirement est durable.